



Ville
d'Estérel

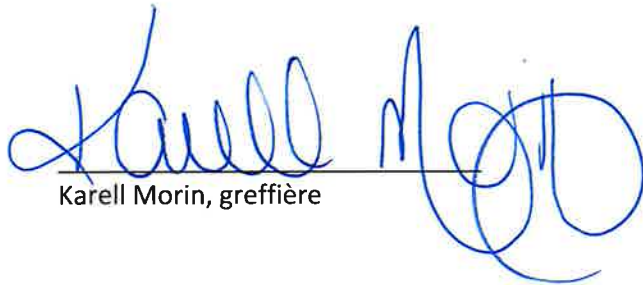
AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) que :

Le budget 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisations seront soumis au conseil pour adoption à une séance extraordinaire qui sera tenue le vendredi 20 décembre 2024 à 16 h 30 à l'hôtel de ville d'Estérel, au 115, chemin Dupuis.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Estérel, ce 3^e jour du mois de décembre 2024.


Karell Morin, greffière

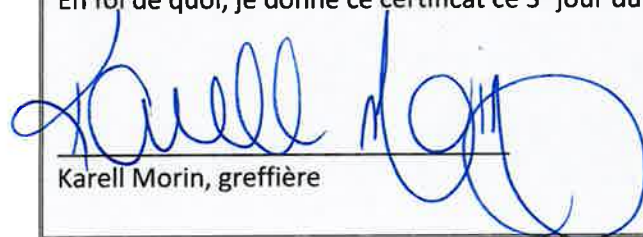


CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 3 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de décembre 2024.


Karell Morin, greffière